TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET MARECOPLAN

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Action Stratégique (PAS) 2021-2030, le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) s'est associé à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour obtenir un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour le domaine d'intervention « Eaux internationales » du FEM-7, afin de réaliser le projet "Utilisation de la planification spatiale marine dans le Golfe de Guinée pour la mise en œuvre du paiement pour les services écosystémiques et des solutions côtières basées sur la nature » ou MarEcoPlan. La mise en œuvre du projet est prévue pour une durée de trois (3) ans, de janvier 2024 à janvier 2027.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une planification et d'une gestion plus larges des zones marines et côtières à l'aide des outils de Planification Spatiale Marine. Étant donné que le WACA se concentre sur la gestion côtière, ce projet s'appuiera sur lui pour fournir une PSM dans l'ensemble de la ZEE, en comblant les lacunes là où des efforts de PSM ont déjà été déployés, et en soutenant le développement de plans spatiaux pour les zones qui ne sont pas encore incluses au niveau national. Le projet facilitera la mise en place d'un processus régional de Planification Spatiale Marine (PSM), qui mettra en place la base pour l'évaluation des services de pêche et permettra la mise en place de Paiements des Services Ecosystémiques (PSE) au niveau national. Une fois que les systèmes de PSM et de PSE seront en place, il sera possible de trouver des solutions fondées sur la nature pour la protection, la restauration et la régénération des écosystèmes qui fournissent des services à l'appui de la pêche grâce aux fonds générés par le PSE. Il s'agit d'une approche réellement innovante apportée au CPCO pour développer une meilleure compréhension des écosystèmes, de leur état, des services qu'ils fournissent et de la manière de les utiliser pour générer des financements pour la mise en œuvre de mesures de conservation telles que les solutions fondées sur la nature (SFN). En outre, le projet soutiendra la mise en œuvre des plans de gestion durable existants pour les zones côtières et marines qui sont pertinentes pour la pêche et ces plans seront intégrés dans la PSM régionale.

À mi-parcours de mise en œuvre du projet, il est essentiel de procéder à une évaluation à mi-parcours afin d'apprécier les progrès accomplis, la pertinence des stratégies utilisées, la performance des activités et l'atteinte intermédiaire des résultats. Cette évaluation servira à orienter les ajustements nécessaires pour la suite du projet.

2- Objectif du projet et impacts attendus

L'objectif du projet est de renforcer la coopération transfrontalière et la gestion des ressources côtières et marines et des écosystèmes associés pour améliorer la sécurité alimentaire, la résistance au changement climatique et les moyens de subsistance durables dans la région du CPCO.

Le projet collaborera avec les projets de référence qui se consacrent spécifiquement à la gestion et à la restauration des ressources côtières et marines, ainsi qu'à l'atténuation des risques associés et basera ses activités sur ces projets.

Le projet envisagera la gestion des ressources côtières et marines de manière intégrée en fonction de différents niveaux d'intégration :

- Intégration sectorielle se figure uniquement dans la composante 1- Parmi les différents domaines thématiques liés aux océans et aux côtes et représentés par les ministères de tutelle : la pêche, l'environnement et la protection de la biodiversité, les autres utilisations de l'espace marin aquatique (énergie, mines, industrie, tourisme) et l'utilisation des terres côtières par le biais de la Planification Spatiale Marine.
- Intégration fonctionnelle - allant de suivi à la planification, à l'élaboration de politiques, au développement, à l'exploitation, ainsi qu'à l'application de la loi.
- Intégration institutionnelle - des différentes catégories de parties prenantes à savoir l'administration, les institutions publiques, les instituts de recherche, les communautés de pêcheurs, les organisations de pêche, la société civile, le secteur privé, etc.

Pour relever les défis ci-dessus et atteindre les objectifs proposés, le projet se focalise sur 4 composantes techniques :

- **Composante 1 -** Planification Spatiale Marine.
- **Composante 2** - Paiement des Services Ecosystémiques
- **Composante 3 -** Solutions côtières et marines fondées sur la nature.
- **Composante 4 -** Renforcement des capacités, coordination régionale et gestion des connaissances.

Ainsi, le projet vise à atteindre les trois principaux résultats suivants :

- La relation entre la santé écologique et la fourniture de services de pêche est bien comprise et intégrée dans les systèmes de gestion locaux, nationaux et régionaux au Ghana, au Togo et en Côte d'Ivoire, ainsi que dans la région plus large du CPCO.
- L'amélioration de la gestion des pêches et des ressources côtières offre des fonctions et des services durables aux populations et à la nature.
- Les capacités nationales et transfrontalières sont améliorées pour la gestion intégrée de la zone côtière du CPCO.

Ces résultats seront obtenus en veillant à ce que l'égalité des sexes soit intégrée dans toutes les interventions, de sorte que les bénéfices atteignent la population de manière inclusive et équitable. Le projet veillera en particulier à ce que les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, bénéficient de la mise en œuvre des activités et des résultats du projet et y participent activement.

3. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de cette évaluation à mi-parcours est d'apprécier la performance globale du projet MarEcoPlan à ce stade de sa mise en œuvre et de formuler des recommandations pratiques pour améliorer sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité.
L'évaluation vise spécifiquement à :

- Examiner la pertinence des objectifs, stratégies et activités du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires et au contexte actuel ;
- Évaluer l'efficacité du projet dans l'atteinte de ses résultats intermédiaires et extrants ;
- Apprécier l'efficience de l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Analyser les perspectives de durabilité des acquis du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises et les défis rencontrés ;
- Formuler des recommandations stratégiques pour la seconde moitié de la mise en œuvre du projet.

4. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble des composantes et zones d'intervention du projet. Elle concernera les périodes allant du 14 janvier 2024 au 31 décembre 2025 et impliquera :

- Les bénéficiaires directs et indirects du projet ;
- Les partenaires de mise en œuvre et parties prenantes ;
- Les autorités locales et structures techniques concernées.

5. Méthodologie de l'évaluation

Le consultant proposera une approche méthodologique mixte combinant :

- Revue documentaire (rapports d'activités, plan de travail, cadre logique, rapports financiers, etc.) ;
- Collecte de données primaires qualitatives et quantitatives auprès des bénéficiaires, partenaires et équipes du projet (enquêtes, focus group, entretiens semi-structurés, etc.) ;
- Analyse participative des résultats et restitution avec les parties prenantes ;

Le consultant devra soumettre une note méthodologique détaillant :

- La compréhension des TdR;
- La méthodologie proposée (échantillonnage, outils, calendrier) ;
- Le plan d'analyse et de restitution.

6. Livrables attendus

- Rapport de démarrage : incluant la méthodologie, les outils de collecte et le calendrier de travail ;
- Rapport provisoire d'évaluation : présentant les constats préliminaires et analyses ;
- Rapport final d'évaluation : document complet intégrant les commentaires du commanditaire et les recommandations validées.

7. Durée et lieu de la mission

La mission est prévue pour **20 jours ouvrables, répartis sur une période maximale de 30 jours calendaires**. Elle se déroulera à Tema au Ghana au siège du CPCO.

8. Supervision et logistique

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Coordinateur du projet.
Le Secrétariat Général du CPCO et l'Unité de Gestion du projet fourniront l'appui logistique nécessaire (accès aux documents, facilitation de terrain, contacts avec les parties prenantes, etc.).
Le consultant retenu utilisera ses propres matériels de travail (ordinateur, imprimante, téléphone, etc.).

9. Profil du/de la consultant(e)

- Diplôme universitaire (au minimum Master) en évaluation de projets ou domaine connexe ;
- Au moins 10 ans d'expérience dans le suivi-évaluation ou l'évaluation de projets de développement ;
- Expérience avérée en évaluations à mi-parcours ou finales financées par des partenaires techniques et financiers (ex. UE, PNUD, Banque mondiale, USAID, etc.) ;
- Maîtrise des outils d'enquête et d'analyse de données (Excel, SPSS, KoboToolbox, NVivo, etc.) ;
- Bonne maîtrise de l'anglais et du français (oral et écrit).

10. Modalités de soumission

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront soumettre les documents suivants :

- Un CV détaillé.
- Une proposition technique (comprenant la compréhension des TdR, la méthodologie de mise en œuvre de la mission et un calendrier indicatif).
- Une proposition financière des honoraires, sans prise en compte de coûts associés.